

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valérie CLARMONT, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

Madame CLARMONT ne prend pas part au vote.

19 – 11 Avril 2017

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DOMAINE DIVERS - 2017

Rapporteur : Mme GARRIGUES

Vu l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la commission des Finances du 30 mars 2017,

Considérant les demandes respectives de chaque association,

Considérant la nature des projets de chaque association qui présente un intérêt public.

**Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour, et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE les subventions de fonctionnement aux associations dont le nom figure ci-dessous.

| Nom des associations | Montant 2016 hors exceptionnelle | Montant 2017 |
|---|--|-----------------|
| ASSOCIATIONS DIVERSES | | |
| ASS PREVENTION ROUTIERE | 0 € | 0 € |
| ASSO DES MEDAILLES DU TRAVAIL | 160 € | 160 € |
| AVA - AMICALE VEHICULES ANCIEN | 0 € | 500 € |
| ECOLE DES METIERS CFA TARN ET | 6 000 € | 6 000 € |
| EPANOUI SENS ASSOCIATION | 1 000 € | Pas de demande |
| LES AMIS DE L'ÎLOT CAILLAVET (salon des vins) | 300 € | 1 000 € |
| PLEIN VENT ASSOCIATION | 3 000 € | 3 000 € |
| RETRAITES CENTRE HOSPITALIER A | 330 € | 330 € |
| UNION SUCREE ASSOCIATION | 2 000 € | 6 000 € |
| TOTAL | 12 790 € | 16 990 € |

DIT que la subvention de 6 000 € à l'association Union Sucrée est une première tranche de financement pour le salon de la randonnée (une deuxième tranche de subvention est prévue dans le cadre du vote des subventions 2018 en avril 2018).

Pour copie conforme

Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,

 Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :